APPELS D'URGENCE POUR LES LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Accident ou malaise

Risque de danger pour l'enfant

Enfant réagissant de manière inhabituelle ou en détresse respiratoire par ex.

Gestes

de premiers secours

Par ex. parent absent, état d'ébriété du parent, attitude violente; Parent ou personne non autorisé-e à prendre l'enfant.

> Alerter Urgences Santé



Indiquer l'adresse:

Accès / points de repère

> Se conformer aux consignes données

Dans tous les cas d'enfant accidenté, victime d'un malaise ou égaré, avertir immédiatement les parents

Maltraitance, négligence, abus sexuel, épidémie, questions de santé:

contacter sans délai

LE SERVICE DE SANTÉ DE L'ENFANCE **ET DE LA JEUNESSE**

78 022 546 41 00

Tout événement grave dans le lieu d'accueil (y compris maltraitance et abus par le personnel).

contacter

LE SERVICE D'AUTORISATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ACCUEIL DE JOUR

22 546 10 60